

## Détecteurs de fumée...

### Obligatoires dans chaque logement dès mars 2015.

*Les incendies meurtriers se produisent très souvent la nuit, c'est pourquoi à partir du 8 mars 2015, la loi impose la présence de détecteurs de fumée dans tous les logements. Comment choisir l'appareil, l'installer, le faire fonctionner, des réponses ci-dessous.*

#### Que dit la loi ?

**Tout lieu d'habitation doit être équipé d'au moins un détecteur de fumée avant le 9 mars 2015.** La loi impose le marquage CE et autorise les assurances à percevoir une surprime en cas d'absence de détecteur. C'est au propriétaire que l'obligation d'achat revient. Les occupants seront responsables de l'entretien de leurs détecteurs.

**La majorité des incendies mortels ont lieu la nuit. Ce sont surtout les fumées qui tuent. Dans les pays où cette obligation existe comme aux Etats Unis, en Belgique, en Norvège, au Royaume-Unis, le nombre de morts et de blessés lors d'incendie pendant le sommeil des occupants a été très fortement réduit.**

#### Comment ça marche ?

Le détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) contient tous les composants nécessaires à la détection de fumée et à l'émission d'une alarme sonore. Il mesure l'opacité de l'air qui le traverse et repère ainsi la présence de fumée dans l'air mais aussi de particules de vapeur d'eau. Un signal lumineux à intervalle régulier confirme le bon fonctionnement de l'appareil.

**Le détecteur a pour rôle d'avertir les occupants du logement dès l'apparition des premières fumées d'un incendie. Le feu est toujours d'une extrême rapidité et l'on dispose de très peu de temps pour y mettre fin ou pour fuir. Il faut rester vigilant pour éviter le déclenchement intempestif de l'appareil (bougie, cigarette, fer à repasser à vapeur)**

#### Bien choisir son détecteur

Le marquage CE nous protège des mauvaises surprises. Le produit doit porter les lettres CE

complétées par la référence à la norme européenne EN 14604:2005. C'est le cas le plus fréquent en magasin, restez tout de même vigilant.

Le produit peut en plus porter la marque NF attestant que le fabricant s'est engagé volontairement dans une démarche de qualité (évaluation du processus de fabrication par un auditeur indépendant, contrôle des produits en usine et en rayon).

**Aujourd'hui le marquage CE est de bon niveau pour ce type de produit. On trouve des appareils fiables à moins de 20 €.**

La situation s'est nettement améliorée par rapport aux années précédentes grâce à l'action de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) qui a exercé une vigilance renforcée sur le marché de ces produits.



Tous les détecteurs sont fournis avec les piles. La durée de vie annoncée est de 1 an si c'est une pile alcaline, de 5 ans si c'est une pile lithium. Dans tous les cas, une alarme se déclenche quand la pile approche de la fin de charge, il faut alors la changer sans attendre. Quelques détecteurs disposent d'une pile qui dure 10 ans, mais elle ne se change pas, quand elle est déchargée, il faut racheter un détecteur complet.

#### Deux options sont fréquemment proposées

**La mise en sourdine temporaire**, appelée fonction silence permet de désactiver le détecteur pendant environ dix minutes. Il se réenclenche ensuite automatiquement. Cela permet d'éviter un déclenchement intempestif lorsqu'on génère fumée ou vapeur d'eau volontairement. Pas essentiel.

**L'interconnexion** permet à tous les détecteurs de se déclencher en même temps. Cette option peut avoir un intérêt dans de grands logements à plusieurs niveaux de couchage. Selon les modèles, la liaison se fait avec ou sans fils électriques.

#### L'achat incombe aux propriétaires, l'entretien à l'occupant

## Détecteurs de fumée...

C'est au propriétaire du logement qu'il incombe d'installer le détecteur de fumée.

Pour les propriétaires-bailleurs, 2 cas de figure :

- si le logement est vide, le propriétaire doit installer un détecteur de fumée. Il doit ensuite s'assurer de son bon fonctionnement lors de l'état des lieux avec un nouvel occupant,
- si le logement est occupé au moment de l'entrée en vigueur de la loi, le propriétaire peut fournir un détecteur à son locataire ou lui rembourser l'achat. Le propriétaire n'a pas l'obligation d'effectuer la pose.

C'est au locataire qu'il incombe de veiller à l'entretien de l'appareil. C'est lui qui doit changer les piles ou remplacer l'appareil. Une attestation sur papier libre doit être envoyée à l'assureur avec: nom, prénom, n° de contrat, adresse concernée, nombre de détecteurs de fumée, marque, conformité à la norme CE EN 14604, date de déclaration et signature. L'absence de détecteur dans le logement ne pourra pas être un motif de refus de prise en charge en cas d'incendie, en revanche, les assureurs pourraient appliquer des franchises plus élevées.

### Comment installer l'appareil ?

Le détecteur s'installe dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres. Si le logement comporte plusieurs étages, il est recommandé d'en installer un au sommet des escaliers desservant chaque niveau. Si les chambres sont géographiquement séparées, il est conseillé de placer un détecteur à proximité de chaque groupement de chambres.

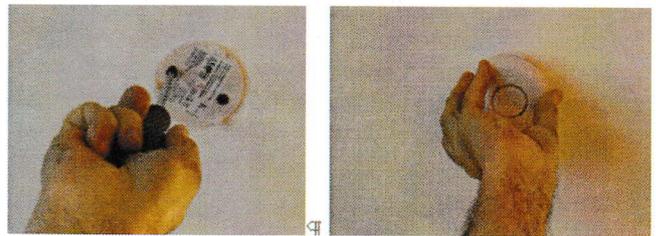
Certains emplacements sont à éviter sous peine de multiplier les déclenchements intempestifs : ceux dans lesquels des particules de combustion sont normalement présentes comme la cuisine ou le garage et dans les zones confinées ou très humides comme la salle de bains.

La fumée monte puis se diffuse. Il est donc préconisé de placer le détecteur au centre du plafond. Si c'est impossible, on peut l'installer au mur en veillant à ce qu'il soit au moins à 15 cm du plafond et à 30 cm d'un coin. Ces informations sont en général reprises dans la notice d'emploi obligatoirement fournie avec l'appareil.

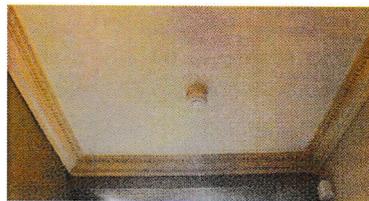
L'appareil doit être « solidement fixé », disent les textes. Les fabricants fournissent des vis et des chevilles en plastique pour l'installation. Il n'est pas

nécessaire de faire appel à un professionnel pour installer un détecteur, il suffit de savoir manier une perceuse et suivre les instructions fournies avec l'appareil.

### Fixation du détecteur de fumée



### Aspect une fois terminé



### Que faire lors du déclenchement de l'alarme ?

L'alarme vous réveille : **EVACUEZ !**

**Vous n'avez que 3mn environ après le début de l'incendie pour fuir de la pièce sans être blessé.**

- Ne pas tenter de maîtriser le feu naissant.
- Fermer les portes des locaux en feu derrière vous et ne pas les fermer à clés.
- Appelez les pompiers au 18.

Pour que l'évacuation soit réussie, il faut s'y préparer. Il faut familiariser toute la famille avec le son de l'alarme en appuyant sur le bouton test, mais aussi s'entraîner à évacuer les lieux pour que chacun, en particulier les enfants, connaissent bien la marche à suivre : on n'emporte rien, on ne revient pas en arrière.

**A vous d'agir ! Car à mi-2014 moins de 15 % des logements français étaient équipés de DAAF.**

Bibliographie: Légifrance, 60 Millions de Consommateurs, Que Choisir, Wikipédia, sites internet (fabricants, distributeurs, experts, assurances).